

Janvier 2026

Cfdt:

COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
GROUPE ORANGE

CFDT FUTÉ #10

D.O GRAND SUD-OUEST

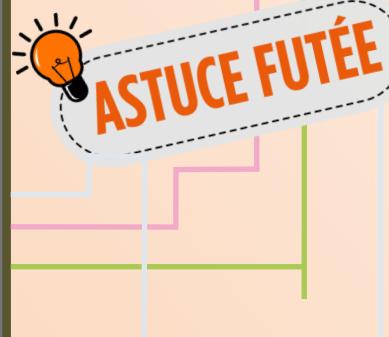


EN COMPLÉMENT

ANOO SERVICES

Vous pouvez, depuis le 19 juin 2025, envoyer un arrêt de travail pour maladie ou une prolongation au CSRH, dans le délai obligatoire des 48 heures, via Anoo Services

À ce jour, seuls les arrêts de travail pour maladie sont gérés par ce nouveau service, déployé progressivement. Idem, seules les prolongations d'arrêt initialement gérées par ce service sont prises en compte.



Depuis le 19 juin 2025

1^{re} version du nouveau portail Anoo Services disponible pour les salariés Orange SA.

2 parcours :

- « Arrêt de travail pour maladie »
- « Embauche des apprentis »

+ 90 parcours RH seront progressivement intégrés

Les autres parcours RH restent disponibles sur Anoo Salariés et Manager

Horizon 2026

Anoo Services remplacera définitivement Anoo Salarié, Anoo Manager, la documentation RH et l'accès aux applications RH.

2027 - 2028

2^{ème} volet du projet :

- Gestion des temps de travail et des activités : temps réel des compteurs, Compte Epargne temps, CA/JTL, heures supp, jours de récup
- La Paie : nouvel outil

Anoo Services vous permet, salariés, managers et responsables RH de :

- 🔍 Retrouver une information personnalisée selon votre profil
- ⬇️ Déposer et de suivre en temps réel toutes vos demandes RH.
- 👉 Accéder à votre portail RH depuis votre smartphone ou tablette professionnels, en complément du PC.



• ASTUCE FUTÉE •

Pour utiliser Anoo Services sur votre mobile professionnel, vous devez d'abord [installer Intune](#), puis l'application My Mobile eServices.



VOS EXPERTS
FUTÉS :



M. Vasseur



M. Ben Lakhal



P. Gonzato



K. Roy



B. Dousset



M. Chartreux



L. Lambert



Suivez-nous
sur les réseaux !